



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 19261

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur son projet de réforme des retraites. Il semble qu'il se soit engagé, dans le cadre des négociations intervenues avec les partenaires sociaux, sur un maintien dans le temps du pouvoir d'achat des retraités à travers une indexation des pensions sur les prix. Outre que ce type d'indexation ne présente pas les mêmes garanties, pour les pensionnés concernés, qu'une indexation sur le niveau des salaires, le Gouvernement n'ignore pas que le niveau des pensions échappe en partie, du fait de la gestion paritaire des organismes de retraites complémentaires, à toute prise de décision unilatérale du pouvoir politique dans ce domaine. Il lui demande par conséquent de lui indiquer s'il envisage de modifier les modalités de fonctionnement des organismes de retraites complémentaires, qui contribuent actuellement pour 40 % au revenu de remplacement des anciens salariés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19261

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4163